

Départ du Gard.

Arrond^t d'Alais

Commune de Charauz.

5

Construction d'une flèche sur la tour de
l'Eglise paroissiale.

P. ALLARD

en tous

CHAMPS R. Narbonne. 187

Rapport.

L'Eglise de Charauz est simple et de très modeste apparence.

Il y a peu de temps que sa façade a été dotée d'une tour faisant porche à l'entrée. Cette tour laisse bien à désirer quand on l'examine de près. Le constructeur qui l'a élevée y a placé, à l'intérieur, un escalier en pierre qui ne repose pas sur le sol; il part du 1^{er} étage et a pour assiette la voûte qui a été jetée sur les quatre piliers de la tour. De là un poids énorme qui écrase le système. D'autre part ce même constructeur, dédaigneux des moyens de solidité les plus élémentaires, n'a lié les angles de la tour qu'avec des pierres de faible dimension: moellons ordinaires; et puis, trompant l'œil, il a fait simuler sur l'entrait un chaînage dormant à la tour un aspect, un caractère de solidité qu'elle n'a pas. L'ensemble laisse donc bien à désirer au point de vue de la construction et le mur de façade lui-même est sillonné par quelques lézardes.

De là l'impossibilité de monter, sur cette base, une flèche en pierre détaillée; il y aurait danger. Une flèche en bois seule peut s'élever sur cette tour et encore faudra-t-il prendre des précautions particulières. D'abord démolir l'escalier de pierre et le remplacer par de simples échelles atteignant l'étage de la cloche.

Changer la cloche de place. Ne plus la laisser scellée dans une des baies de la tour; l'installer sur un beffroi.

Enfin placer au sommet de la maçonnerie
une enrayure en fer encadrant la tour.

Sous la réserve de ces travaux accessoires on
pourra ériger la flèche en bois et ardoises dont
nous avons dressé le projet. La basse enrayure
en charpente et les tringles de tension des arbalé-
triers étant de nature à donner de la rigidité
et de la cohésion à cette superstructure.

La dépense de ce projet s'élève à la somme
de 1785,00

Comme il s'agit d'un travail de peu d'importan-
ce et d'une grande délicatesse, nous esti-
mons qu'il ne faut pas affronter les chances
d'une adjudication qui, quelles que soient
les précautions prises, peuvent toujours se porter
sur un Entrepreneur inhabile et peu conscien-
cieux, et, dans l'espèce, le choix d'un Entrepren-
neur du pays, honnête et habile, devrait seul
présider à la conclusion du marché de gré
à gré, tout en le faisant s'engager dans les
formes réglementaires et débattant les prix avec
lui au mieux des intérêts de la commune.

C'est ce que doit solliciter le Conseil Municipal
de Choraux de l'administration départe-
mentale.

Fait à Nîmes le 31 Décembre 1894.

L'Architecte.

